

Image not found or type unknown



## Divorce d un couple marocain

Par **manu133**, le **31/05/2015** à **21:53**

Nous sommes un couple marocain sommes mariés au Maroc en 1994.ma femme M a rejoint 6 mois après en France. Quelques années plus tard on a acquis la nationalité française. On réside en France depuis.

Aujourd'hui on souhaite divorcer.

Est ce que si on divorce au Maroc, peut être transcrit en France. Je pose cette question suite à un cas déjà signalé dans ce blog ou le jugement en France a été cassé (article juridique paru 18/06/2014) .

Merci